

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 7 mai 2018 à 19h49, au Centre communautaire, sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Kim Tétrault et Marco Beaudry, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absente Madame la conseillère Annick Corbeil.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

La séance est précédée d'une assemblée publique de consultation à 19h50 portant sur les règlements numéro 434-25-2018, 437-9-2018 et 434-26-2018. La directrice générale explique les modifications et répond aux questions de l'assistance.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Période de questions**
- 6. Correspondance**
- 7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
- 8. Administration**
  - 8.1 Préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité – Embauche
  - 8.2 Bureau municipal – Modifications au bureau de la directrice générale
- 9. Sécurité publique**
  - 9.1 Info Page inc. (Réseau Mobilité Plus) – Résiliation de contrat
  - 9.2 Entente intermunicipale service de désincarcération – Achat des pinces – Adjudication du contrat
- 10. Transport**
  - 10.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Adjudication du contrat
  - 10.2 Voirie – Asphaltage de la rue Ménard – Appel d'offres - Mandat
- 11. Hygiène du milieu et environnement**
  - 11.1 Service de fourrière – Renouvellement de mandat
  - 11.2 Traitement des eaux usées – Réparations à une pompe - Entérinement
- 12. Aménagement et urbanisme**
  - 12.1 Adoption – Règlement numéro 434-25-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlement de la MRC des Maskoutains 17-493)
  - 12.2 Adoption – Règlement numéro 437-9-2018 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 437-2006 relativement aux modalités entourant l'émission des permis et certificats pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.
  - 12.3 Adoption – Deuxième projet de règlement - Règlement numéro 434-26-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables sur les résidences de type bi-génération
- 13. Loisirs, culture et famille**
  - 13.1 Lignage terrain de soccer – Achat
  - 13.2 Loisirs St-Jude – Demande de subvention
  - 13.3 Fonds de développement rural – Installation de toilettes extérieures dans les parcs publics – Modification de la résolution 2018-03-078
- 14. Autres sujets**
  - 14.1 Médiathèque – Achat d'une imprimante
  - 14.2 Bibliothèque – Hébergement du site internet
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**

## 17. Clôture de la séance

2018-05-119

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

- 8.2 Bureau municipal – Modifications au bureau de la directrice générale
- 9.2 Entente intermunicipale service de désincarcération – Achat des pinces – Adjudication du contrat
- 12.1 Adoption – Règlement numéro 434-25-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en concordance au schéma d'aménagement révisé (règlement de la MRC des Maskoutains 17-493)
- 12.2 Adoption – Règlement numéro 437-9-2018 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 437-2006 relativement aux modalités entourant l'émission des permis et certificats pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.
- 13.2 Loisirs St-Jude – Demande de subvention

D'AJOUTER les points suivants :

- 8.3 Centre communautaire - Cuisine - Achat d'un évaporateur – Modification à la résolution numéro 2018-03-064
- 14.3 Forum participatif « Cohabitation intergénérationnelle » - Achat de billets

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 AVRIL 2018

2018-05-120

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	22 713.74 \$
Comptes déjà payés:	29 510.23 \$
Comptes à payer:	41 727.73 \$

Appels des pompiers:

10-04-2018	2092, Chemin des Patriotes	Accident voiture désincarcération	Saint-Ours
22-04-2018	1754, route de Michaudville	Feu de débris causant feu de broussaille	Saint-Jude
26-04-2018	26, rang Thiersant	Entraide automatique feu de cheminée	Saint-Louis
27-04-2018	758, Saint-Édouard	Vérification de feu à ciel ouvert non-conforme	Saint-Jude

2018-05-121

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

## **6. CORRESPONDANCE**

2 mars 2018: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Copie certifiée conforme de la résolution 18-020 ainsi que le règlement numéro 123, adoptées le 28 février 2018.

13 mars 2018: DIRECTION GÉNÉRALE DU PATRIMOINE ET DES IMMOBILISATIONS - CULTURE ET COMMUNICATIONS - Certificat qui atteste du classement du drapeau Carillon en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et de son inscription au Registre du patrimoine culturel.

10 avril 2018: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès- verbal de la séance tenue le 27 février 2018.

10 avril 2018: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2018.

19 avril 2018: ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC - BUREAU DE CIRCONSCRIPTION - Copie de la demande d'aide financière au programme PAARRM - Ministre pour le projet de la réfection du rang Fleury par les municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville.

26 avril 2018: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2018.

26 avril 2018: MRC DES MASKOUTAINS – Résultats du sondage de satisfaction mené auprès de la clientèle du transport adapté.

26 avril 2018: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 25 avril 2018.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

## **7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose le rapport du mois d'avril 2018 préparé par monsieur Mathieu Sénécal, inspecteur en bâtiment.

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1 PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA MUNICIPALITÉ - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une ouverture de poste pour l'entretien des aménagements paysager de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale, sur l'avis du comité d'embellissement, à procéder à l'embauche de madame Stéphanie Gaudette comme personne préposée à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité au taux horaire de 13.63\$ sur une base de +/-100 heures et ce, selon un horaire variable.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 142 «salaire journalier, surnuméraire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8.2 BUREAU MUNICIPAL – MODIFICATIONS AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Point reporté

### **8.3 CENTRE COMMUNAUTAIRE - CUISINE - ACHAT D'UN ÉVAPORATEUR – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-064**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-064 par laquelle la municipalité octroyait la réparation de l'évaporateur à l'entreprise « Réparation Réal Harnois enr »;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas pu réparer l'évaporateur dans les délais

demandés;

CONSIDÉRANT QUE « Les entreprises André Leblanc et fils Inc. » avaient de la disponibilité pour procéder à la réparation requise;

2018-05-123

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 69715 de « Les entreprises André Leblanc et fils Inc. » au montant de 1 500\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 « Entretien et réparation - Centre » en s'appropriant les fonds nécessaires au *Surplus accumulé affecté cuisine*

Cette résolution modifie la résolution numéro 2018-03-064.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 INFO PAGE INC. (RÉSEAU MOBILITÉ PLUS) – RÉSILIATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-100 par laquelle la municipalité a accepté l'offre de services de CAUCA pour le service d'appel « Survi-Mobile » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait par sa résolution numéro 2017-09-227 renouvelé une entente avec Info Page inc. pour le service de pagettes en mentionnant que la municipalité se réservait le droit de résilier cette entente si une entente était conclue entre la MRC des Maskoutains et CAUCA;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du Code civil du Québec qui stipule que « *le client peut, unilatéralement, résilier le contrat, quoique la réalisation de l'ouvrage ou la prestation du service ait déjà été entreprise* » ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat signé entre la Municipalité et Info Page inc. ne mentionne aucune modalité quant à la résiliation dudit contrat et que la Municipalité n'a pas renoncé à son droit de résiliation;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait les vérifications requises auprès des aviseurs légaux de la municipalité;

2018-05-124

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU :

DE METTRE FIN au contrat liant la municipalité de Saint-Jude et Info Page inc. en date du 8 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DE DÉSPRISONNEMENT – ACHAT DES PINCES – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Point reporté

## **10. TRANSPORT**

### **10.1 TRAVAUX DE VOIRIE - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres groupé de soumissions, des prix ont été demandés sur le site d'appel d'offres public Se@o pour des travaux de rapiéçage mécanisé d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-03-087, la municipalité de Saint-Jude a mandaté la municipalité de La Présentation pour procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 24 avril 2018 à 11h00 en présence des responsables de la Municipalité de La Présentation et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis et la résolution numéro 125-05-18 de la Municipalité de La Présentation;

2018-05-125

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Vallières Asphalte inc.* pour la somme de 142.00\$ / tonne, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix pour une quantité d'environ 1000 tonnes, réparties de la façon suivante :

- environ 600 tonnes à La Présentation
- environ 275 tonnes à Saint-Jude
- environ 125 tonnes à Saint-Bernard-de-Michaudville

QUE les documents utilisés par la Municipalité de La Présentation pour cet appel groupé de soumissions font partie intégrante de la présente résolution pour la partie de la Municipalité de Saint-Jude, et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, *Vallières Asphalte inc.*, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;

QUE le Conseil municipal autorise les dépenses et le début des travaux s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 3200 521 «entretien des chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10.2 VOIRIE – ASPHALTAGE DE LA RUE MÉNARD – APPEL D'OFFRES - MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à asphalté le prolongement de la rue Ménard et une portion de la rue Roy lorsque 70% des résidences du développement résidentiel seront construites et complétées;

CONSIDÉRANT QUE ces voies publiques enregistrées sous le lot numéro 6 058 013 ont été cédées à la Municipalité conformément à l'entente signée avec les promoteurs du projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-075 mandatant les services techniques de la MRC des Maskoutains conformément à l'offre de services #IE18-54110-139, afin de réaliser les plans et devis pour l'asphaltage d'une portion des rues Ménard et Roy;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé préliminaire préparé l'ingénieur de la MRC des Maskoutains est présenté aux membres du conseil et que les coûts des travaux sont inférieurs à 100 000\$;

2018-05-126

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage d'une partie des rues Ménard et Roy;

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC pour la publication de l'appel d'offres, la surveillance et le suivi des travaux ;

DE NOMMER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, responsable de cet appel d'offres en vertu du règlement de gestion contractuelle.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 «immobilisation – réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **11.1 SERVICE DE FOURRIÈRE – RENOUVELLEMENT DU MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à *SPA Drummond* pour le service de fourrière prend fin en avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut conserver un service de type «à la carte» en choisissant de défrayer les coûts de la capture d'un chien errant sur appel seulement;

2018-05-127

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE le mandat à *SPA Drummond* en ce qui a trait à la capture des chiens errants, leur hébergement pendant trois jours et leur euthanasie si nécessaire. Les frais sont déterminés selon une grille tarifaire soumise par l'organisme. Les appels à l'organisme doivent être faits par la municipalité et non par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11.2 TRAITEMENT DES EAUX USÉES – RÉPARATIONS À UNE POMPE - ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'une des pompes du site de pompage au poste principal a nécessité des réparations urgentes;

CONSIDÉRANT QU'il fallait agir vite pour ne pas causer de dommages au système;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

2018-05-128

D'ENTÉRINER la dépense de 1 044.69\$, taxes en sus, auprès de la compagnie *Pompex inc.* pour la réparation de la pompe.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41400 526 « traitement des eaux usées - entretien».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**12.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-25-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENT DE LA MRC DES MASKOUTAINS 17-493)**

Point reporté

**12.2 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 437-9-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 437-2006 RELATIVEMENT AUX MODALITÉS ENTOURANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR UNE INTERVENTION DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN.**

Point reporté

**12.3 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-26-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES SUR LES RÉSIDENCES DE TYPE BI-GÉNÉRATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assouplir les normes concernant les résidences deux générations;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 7 mai 2018 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues au présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

2018-05-129

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, en cette séance, le deuxième projet de règlement numéro 434-26-2018 intitulé « Règlement numéro 434-26-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant les normes applicables sur les résidences deux générations. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

#### **13.1 LIGNAGE TERRAIN DE SOCCER – ACHAT**

CONSIDÉRANT la demande des membres des Loisirs St-Jude inc à l'effet de procéder à l'achat d'une machine de marquage de terrain pour le lignage des terrains sportifs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité consent à libérer un employé municipal pour effectuer le lignage des terrains;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

2018-05-130

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat d'une machine de marquage de terrain de marque FieldLazer S100 auprès de la compagnie Équipement Stinson (Québec) inc. pour un montant de 2 800\$, taxes en sus.

QUE le comité des Loisirs St-Jude inc. assume les coûts inhérents à l'achat de la peinture.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «entretien des parcs»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13.2 LOISIRS ST-JUDE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Point reporté

#### **13.3 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – INSTALLATION DE TOILETTES EXTÉRIEURES DANS LES PARCS PUBLICS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-03-078**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-03-078 par laquelle le conseil autorisait la présentation d'un projet au fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installation de deux (2) toilettes extérieures permanentes a été accepté et financé à raison de 20 000\$ par le fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT le montage financier du projet déposé et que la municipalité doit ajuster la partie qu'elle doit financer;

EN CONSÉQUENCE,

2018-05-131

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE S'ENGAGER auprès du Fonds de développement rural à financer la partie non subventionnée du projet pour un montant maximal estimé de 15 560\$ en s'appropriant les fonds à partir du surplus accumulé non-affecté;

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou, en son absence, le maire suppléant, madame Annick Corbeil et la directrice générale, madame Nancy Carvalho ou, en son absence, la directrice adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2018-03-078.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **14. AUTRES SUJETS**

#### **14.1 MÉDIATHÈQUE – ACHAT D'UNE IMPRIMANTE**

CONSIDÉRANT la demande de Mme Christiane Faille, responsable de la Médiathèque Élise-Courville à l'effet de procéder à l'achat d'une imprimante laser pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite donner le service aux usagers et ainsi encourager la fréquentation et l'utilisation des postes informatiques de la Médiathèque;

CONSIDÉRANT les prix reçus;

2018-05-132

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à acheter une imprimante laser couleur de marque Brother MFC-9130CW 4 en 1 auprès de la compagnie E.M.I. pour un montant de 351.25\$, taxes en sus, ainsi que les cartouches d'encre nécessaires à son utilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14.2 BIBLIOTHÈQUE – HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET**

CONSIDÉRANT QUE la Coop Telsys Solutions a renouvelé le nom de domaine et l'hébergement du site internet de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le nom de domaine [www.bibliostjude.com](http://www.bibliostjude.com) et les adresses courriel @bibliostjude.com ne sont pas utilisés par les bénévoles de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas fait part de son intention auprès de la Coop Telsys Solutions de renouveler ni l'hébergement, ni le nom de domaine, et qu'aucune entente formelle n'avait été prise relativement aux modalités de renouvellement;

2018-05-133

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE NE PAS renouveler l'hébergement ni le nom de domaine de la bibliothèque.

DE PAYER la facture # 257 de la Coop Telsys Solutions au montant de 50.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14.3 FORUM PARTICIPATIF «COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE » - ACHAT DE BILLETS**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Les Mémoires Rochvilloises – Un patrimoine à préserver » a été retenu finaliste dans le cadre du concours de la première semaine intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT QUE le dévoilement des gagnants se fera lors du forum participatif « Cohabitation intergénérationnelle » qui aura lieu le 25 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'un seul billet est remis gratuitement pour participer au forum;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Carvalho, directrice générale, et Mme Ève-Mary Thai Thi Lac, agente de développement, souhaitent également participer au forum;

2018-05-134

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de deux billets au coût unitaire de 30.00\$.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

#### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2018-05-135

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière